

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,
JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. L'ÉTOILETTÉ et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 13 AVRIL 1846.

Les événements de la Gallicie prennent de jour en jour plus de consistance, et l'Autriche ne sait trop comment s'y prendre pour ramener à l'obéissance les bandes de paysans qu'elle a soulevées. Elle a semé la tempête, qui sait quand elle se calmera? Voici du reste des faits d'un grand enseignement. Le gouvernement autrichien faisait dire à toute l'Europe que les paysans de Gallicie chérissaient sa domination, et, pour preuve, il étalait avec cynisme à nos regards effrayés les cadavres san-

glants des seigneurs polonais qui venaient d'être assassinés. Il voulait se poser en protecteur des pauvres contre les riches, les faibles contre les puissants. Nous savions bien qu'il n'en était rien, mais les faits étaient là, et les faits, on les interprète à son profit, on leur donne une signification fautive parce qu'on ne les connaît pas exactement.

Essayons de soulever maintenant le voile qui les couvrait. L'insurrection qui à l'égalité à Cracovie avait été dénoncée aux gouvernements de Prusse, de Russie et d'Autriche. M. Guizot a nié avoir fait aucune dénonciation; à cet égard, nous savons à peu près à quoi nous en tenir. Ce qu'il y a de certain, c'est que le bruit a couru d'une prochaine insurrection polonaise; que le pape lui-même, dans sa lettre encyclique, a fait voir qu'on la regardait comme prochaine. Evidemment, des insurrections ont été données et reçues dans les diverses cours d'Europe.

M. de Metternich ne devait pas être sans notions sur les événements qui se préparaient, et puisqu'il est certain aujourd'hui que des lites de proscription se sont trouvées toutes faites au moment où les paysans galliciens ont été soulevés contre les nobles polonais, puisqu'il est positif que tout était prêt pour procéder méthodiquement à leur assassinat, on peut bien croire que l'insurrection de Cracovie en a été le prétexte, qu'on l'a laissée se produire afin de pouvoir frapper un coup terrible et d'établir enfin en Pologne l'ordre comme on le comprend dans les cours du Nord. Ainsi, d'une part, on aurait provoqué les Polonais à la révolte, et, d'autre part, on aurait organisé l'assassinat en Gallicie.

On nous dira que tout ceci est bien odieux, nous en convenons; mais s'il est certain cependant que des avis aient été donnés et reçus sur la révolte de Cracovie, s'il est certain qu'après avoir reçu ces avis, au lieu de s'occuper d'empêcher les insurgés de prendre les armes, on se soit occupé avant tout de préparer l'organisation des bandes qui devaient assassiner les familles nobles de la Gallicie, on pourra bien en conclure qu'on a voulu frapper les esprits d'une grande terreur, et renouveler sur une échelle assez grande les horribles massacres de la Saint-Barthélemy; car il faut remonter jusqu'à cette époque épouvantable de notre histoire pour trouver des faits analogues à ceux qui viennent de se passer en Gallicie.

Depuis la Saint-Barthélemy, on a vu des villes prises d'assaut et passées par les armes, on a vu des femmes et des enfants égorgés par des soldats en furie; mais on n'a pas vu des hordes d'assassins parcourir de grandes contrées en tout sens pour y porter le meurtre et la dévastation.

Quoi que fasse M. de Metternich pour atténuer la responsabilité qui va peser sur lui, il ne parviendra pas à faire prendre le change à l'Europe; il restera taché du sang des malheureux égorgés par ses ordres. Sa ruse a enfin été mise en défaut. On sait à quoi s'en tenir maintenant sur l'amour des paysans galliciens pour le gouvernement autrichien, on sait quelles sont les

immunités dont ils jouissent. Les voilà qui veulent cesser d'être serfs; vous ne les avez donc pas émancipés, comme vous vouliez le faire croire? Les voilà qui vous demandent des terres; ils n'en possédaient donc pas? et cependant vous le prétendiez. Ils croyaient que leurs oppresseurs directs et réels étaient les seigneurs que vous avez fait égorgés; mais ces seigneurs ne pouvaient rien pour eux, vous vous y seriez opposés. Ce n'est pas vous qui enlèverez jamais une des chaînes qui pèsent sur l'humanité.

Vous avez dit aux paysans galliciens: Les nobles sont les auteurs de vos maux, égorgez-les, et ils ont été égorgés. Quand les égorgements ont été finis, vous les avez félicités de leur dévouement à la couronne impériale. Alors ils vous ont demandé l'abolition des corvées, des taxes, et vous leur avez dit de retourner à la glèbe. Ils vous ont compris, ils ont vu que c'était vous qui les teniez en servitude, et les voilà qui vous demandent, les armes à la main, de les émanciper. Les instruments dont vous vous êtes servis pour assouvir vos haines et vos tristes calculs de domination vous échappent. Vous voyez bien que l'homme d'iniquité bâtit souvent sur le sable; vous voyez bien que vous avez semé la tempête autour de vous, et que les temps approchent où vous serez frappés par les crimes que vous avez fait commettre.

Nous l'avons déjà dit, les paysans galliciens n'ont pas tous trempé dans les assassinats préparés de longue main par l'Autriche. Les bandes qui les ont commis étaient composées en partie de soldats autrichiens, et étaient bien moins considérables que celles qui sont maintenant insurgées et qui réclament l'abolition des taxes et des corvées; c'est ce qu'il importe de ne pas perdre de vue, si l'on veut se rendre un compte exact des événements.

De tout ceci nous devons conclure que les voies à travers lesquelles les peuples passent pour reconquérir leur indépendance sont toujours semées d'aspérités, mais qu'on ne doit jamais désespérer de les voir réussir; car souvent les moyens qui paraissent devoir les conduire à leur perte deviennent pour eux une cause de triomphe et de salut. La Pologne devra peut-être un jour sa résurrection aux assassinats de Gallicie.

Les hommes d'état se cramponnent d'ordinaire aux situations existantes; en dehors d'elles, rien de vrai, rien de possible. Pourtant nous voyons, quand nous étudions l'histoire des nations, les situations politiques se transformer fréquemment. Il y a dans l'humanité des forces que l'on ne peut pas calculer, des événements qu'on ne peut pas prévoir, et qui déjouent toutes les combinaisons.

Il y a quelques mois que les conservateurs voyaient la tranquillité régner partout; ils étaient au comble de leurs vœux; leur superbe système de paix à tout prix paraissait dans toute sa splendeur. Eh bien! voici qu'un événement imprévu a tout remis en question: nos bons rapports avec la diplomatie européenne et la sécurité à l'intérieur. Les Polonais ont de nouveau remué leurs chaînes, et le bruit qui en est venu jusqu'à nous nous a arrachés au sommeil léthargique dans lequel on nous croyait à jamais plongés. On voulait des élections en dehors de toute politique, et la politique y prendra le pas sur les questions de bourse, de canaux et de chemins de fer. Qui sait ce qui peut encore arriver d'ici à quelques mois? On le voit, pas de trêve, pas de repos pour nos gouvernants; le système

qu'ils ont adopté n'est donc pas solide, car, s'il l'était, l'agitation qui viendrait du dehors ne pourrait pas en compromettre la durée.

Nouvelles de la Pologne.

Les victimes de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie seront vengées; les assassinats commandés et payés par l'Autriche auront une cruelle expiation.

Voici ce que nous copions dans la Gazette universelle allemande, journal censuré de Vienne, et qui ne ferait pas ces aveux si la réalité n'était dix fois plus horrible. On lui écrit de Gallicie, 31 mars:

Les expéditions de pillage des paysans continuent. Ce sont presque tous des soldats congédiés qui sont à la tête des bandes. Dans le cercle de Tarnow, Szela (et non Sala) commande à douze mille paysans bien armés. Il a l'idée fixe qu'il est appelé par la Providence à être l'exécuteur de la volonté impériale. Il a poussé l'audace jusqu'à envoyer une députation à Vienne pour être présentée à l'empereur; on ne sait encore de quelle manière elle a été reçue. Dans le cercle de Buchnia, Koryga se trouve à la tête d'une bande; dans celui de Sandecz, Janocha, et dans ceux de Przemysk et Sambo, Bochola.

La lettre de remerciements de l'empereur aux paysans a été reçue avec mépris par les hordes armées. Lorsqu'un des commissaires nommés par le gouvernement pour les biens abandonnés est allé dire aux paysans qui se regardent comme propriétaires des seigneuries: « Pensez qu'il reste des veuves et des orphelins à qui appartiennent ces propriétés », ils répondirent: « Nous avons écorché les grands chiens, nous nous débarrasserons bien de leurs petits! » Chacun des commissaires du gouvernement est accompagné de six soldats. Malgré cela, deux ont déjà été tués par les paysans. Le nombre des prêtres est augmenté sensiblement; dans le cercle de Tarnow seul on a envoyé quatorze ecclésiastiques. On veut probablement se servir de la religion pour ramener les paysans à l'ordre. Dans le district de Tarnow, un des plus peuplés, il n'existe presque plus de gentilshommes ni de jeunes gens; on n'en compte plus que dix-neuf.

Nous n'avons pas besoin de dire que ce récit ayant été préalablement soumis à la censure, il se peut qu'on y ait fait tenir aux insurgés un langage qu'ils n'ont pas tenu, et que les chefs de ces insurgés soient aussi purs qu'au début du mouvement, à la fin de février.

— On écrit de la Sprée, 2 avril, au Correspondant de Nuremberg:

On mande de la Silésie que d'après les nouvelles arrivées de Crzanow, dans la république de Cracovie, des bandes de 500 à 800 paysans de la Gallicie se forment pour piller pendant la nuit les lieux occupés par les Autrichiens; pendant le jour, ils demeurent dans les bois. Tout récemment ils ont, dit-on, passé au fil de l'épée un escadron de chasse-légers. C'est pourquoi les Autrichiens ont quitté en grande partie le territoire de Cracovie, et les troupes prussiennes attendent avec inquiétude l'ordre de quitter leurs cantonnements.

Il y a là, comme on voit, la confirmation de la dernière correspondance particulière.

Voici encore de nouveaux extraits qui prouvent que l'insurrection n'est pas finie, et qui, malgré le mauvais esprit dans lequel la censure a forcé les écrivains à les rédiger, peuvent aider à se faire une idée du pays insurgé.

On écrit de la Gallicie, 30 mars, à la Gazette de Breslau:

Le pays est presque devenu un désert. Les seigneurs et leurs intendants sont ou tués ou émigrés. Les paysans parcourent le pays en bandes; ils pillent tout ce qui leur tombe sous les mains, et sont livrés à une telle indiscipline, qu'on aurait de la peine à les faire rentrer dans l'ordre. Ils font des conditions impertinentes au gouvernement, car ils ne veulent plus payer aucun impôt, ni en général se soumettre à aucune charge. Ils arrachent partout la proclamation qui leur enjoint de reprendre leurs travaux et de se soumettre aux corvées prescrites. Cette proclamation leur semble émaner de leurs anciens seigneurs. Leurs prétentions s'étendent jusqu'à demander une part des propriétés vacantes. Il y a des meneurs parmi eux qui leur font accroire qu'ils ont sauvé la patrie et qui prouvent qu'il faut défendre les droits réclamés les armes à la main. Plusieurs bandes occupent les forêts et font de là des incursions dans les environs pour brûler, piller et tuer tout ce qu'ils rencontrent. Les gens paisibles quittent le pays. Le gouvernement cherche des employés, et promet un traitement lucratif; mais les postulants manquent.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 14 AVRIL.

LA COURONNE DE BLUETS.

(Suite et fin.)

Le jour reparut; les fenêtres de la chambre de Léontine étaient restées entr'ouvertes. Lorsque le soleil levant jeta son premier rayon sur elle, elle tressaillit; son regard s'arrêta sur sa lampe qui s'éteignait, puis elle tourna sa tête vers la fenêtre ouverte, et, serrant ses bras sur sa poitrine, elle murmura:

— Ah! j'ai froid!

Elle reprit son immobilité. Quelques instants après, Dennery entra.

Cette nuit avait été terrible pour lui sans doute, car ses traits étaient effroyablement altérés. Ses cheveux étaient devenus gris. Dix années n'auraient pas causé les ravages faits par les vingt heures de tortures, de combats, qui venaient de s'écouler pour lui.

— Cependant ce ne fut pas sans une émotion profonde qu'il arrêta ses regards sur Léontine. Il baissa la tête, et peut-être au fond de son cœur éprouva-t-il un moment de pitié pour cette infortunée. Il s'assit à quelque pas d'elle, s'appuya sur une table, et lui dit d'une voix où perçait plus de pitié et de douceur qu'elle n'en attendait:

— A en juger par l'état où je vous trouve, vous avez cruellement souffert... vous avez commencé une douloureuse expiation!

— Depuis un mois, dit Léontine d'une voix faible, je souffre ainsi!

— Oh! point d'explications!... chacune de vos paroles serait une accusation contre vous... une offense pour moi!... Écoutez... car nous avons peu de temps... J'ai tout préparé, tout prévu... aujourd'hui nous nous sé-

— Léontine voulut l'interrompre; elle étendit ses mains vers lui. D'un regard et d'un geste solennels il lui imposa silence.

— Écoutez-moi, dit-il d'une voix plus ferme et plus austère; j'ai rédigé un acte par lequel vous renoncez à toute surveillance sur vos enfants. En ce qui concerne un autre... c'est une demande en séparation que vous signerez... je ne m'en servirai que dans le cas où vous me forcerez à en faire jugement des hommes. Cet écrit vous assure une existence indépendante... je ne veux pas que celle qui porte mon nom aille demander asile à sa famille... qui la repousserait peut-être. Un bâtiment est prêt pour la France... j'y ai fait retenir votre passage. Quant à...

— votre amant, je vous jure de ne jamais tirer vengeance de lui. J'ai réfléchi pendant la longue nuit qui vient de s'écouler: il est bien à plaindre... Vous êtes tous deux aussi malheureux que coupables... Je laisse à Dieu et à vos remords le soin de venger le malheur de toute ma vie!

— Ah! grâce! grâce! s'écria la malheureuse femme en venant se jeter à ses pieds; tuez-moi, mais ne me chassez pas!... Grâce!...

— Brisée par la violence de son émotion, elle s'affaissa sur elle-même, et se roula aux pieds de Dennery, en proie à d'effroyables convulsions. Son mari la saisit dans ses bras et la porta sur son lit; seul il lui prodigua des secours; il voulut lui éviter la honte de livrer une partie de ses secrets à des serviteurs toujours avides de scandale. La crise dura peu. Léontine revint à elle dans les bras de son mari. Alors, croyant voir une larme dans ses yeux, elle embrassa de nouveau ses genoux.

— Par pitié, dit-elle d'une voix pleine de sanglots, laissez-moi près de vous expier, en souffrant de votre mépris et de la privation de votre tendresse, l'énormité de mon offense! Ne m'arrachez pas mes enfants!... Vous savez si mon âme fut toujours pure; si, après mon crime que je ne comprends pas encore, elle n'est pas restée dégoûtée de toute souillure morale! Mes remords, mes souffrances qui vous ont livré mon terrible secret, ne plaideront-ils pas en ma faveur?... Si ce n'était pas la fatalité qui m'a poussée dans l'abîme, si j'avais été volontairement criminelle, j'aurais su vous tromper et mentir!... Oh! je ne veux pas m'excuser... je ne vous demande point votre pardon, mais une place près de vous, la plus humble, la plus misérable... Que je vous voie tous les jours, que je puisse veiller sur mes enfants!... Défendez-moi de m'en approcher, de les embrasser... eh bien! j'obéirai, je me soumettrai... Mais que je les voie, mon Dieu!... Si l'on vous enlevait vos enfants, dites, dites, que feriez-vous? Ce serait le désespoir, n'est-ce pas? ce serait la mort!... Vous vous attendrissez! vous pleurez!... Ah! grâce! pitié pour moi!... Jusqu'à quel point faut-il que je m'abaisse! Je me ferai votre esclave, je vous servirai à genoux, je baiserais vos pieds en pleurant!... Vous punirez l'épouse, mais la mère... la mère... vous en aurez pitié!...

Dennery avait laissé tomber sa tête dans ses mains. Il avait trop aimé Léontine pour que ses cris de désespoir ne fissent pas vibrer douloureusement toutes les fibres de son cœur. Il se livrait en lui un combat déchirant. Léontine, haletante, partagée entre une crainte horrible et un espoir incertain, le dévorait du regard... Mais l'orgueil de l'homme étouffa la pitié de l'époux.

Dennery se détourna et la repoussa doucement.

— Ne vous abaissez pas ainsi, madame... Ma résolution est irrévocable.

Vous voyez combien je souffre... Vous me connaissez assez pour savoir que cette douleur que vous avez jetée dans mon sein ne finira qu'avec ma vie... Résignez-vous donc; il faut bien que je me résigne, moi! Rien ne peut changer notre destinée... Vous ne pouvez rester près de nous. Mes enfants, en vous voyant si humble, se croiraient le droit de vous mépriser, et vous ne savez pas ce qu'il y a d'horrible à mépriser sa mère!... Si vous partez, au contraire, ils sont trop jeunes pour deviner le motif de cette séparation, et...

— Ils m'oublieront! dit Léontine d'une voix sombre; oui, ils m'oublieront, et c'est là votre vengeance!... Je mourrai loin d'eux, sans pouvoir espérer qu'ils viendront un jour pleurer sur la tombe de leur malheureuse mère!... Ah! vous êtes implacable!

— Préparez-vous, dit Dennery en se levant; vous n'avez plus que quelques heures pour embrasser vos enfants!

— C'en est donc fait! murmura Léontine en cachant son visage dans les coussins du divan, il faut mourir!...

— Non, non, madame, vous vivrez pour votre repentir. Lorsque mes enfants n'auront plus besoin de mes soins, peut-être Dieu daignera-t-il me rappeler à lui... Alors priez-le d'avoir pitié de la mère; vous reverrez vos enfants, et vous n'aurez pas à rougir devant eux... Je vous le jure, votre nom ne sera jamais prononcé, en leur présence, qu'avec respect.

— Merci... merci, monsieur!

Comme la veille, Dennery la quitta sans jeter un regard sur elle; peut-être son cruel courage l'aurait-il abandonné. Il rentra chez lui la mort dans le cœur. Il venait de rompre tous les liens de ses saintes affections; il venait de dire un éternel adieu à la mère de ses enfants; il venait de punir en juge inflexible, et il se retrouvait, après avoir condamné, plus malheureux peut-être que la coupable, car il aurait à souffrir aussi du châtiment qu'il lui avait infligé.

XII.

Mina entra chez son maître. Les deux enfants étaient avec elle. Pauvres enfants! ils jetaient autour d'eux un regard timide. Ils ne riaient plus; ils marchaient furtivement, sans comprendre ce qui se passait et le malheur qui les avait frappés; mais un instinct qui venait du cœur leur disait que leur innocente gaieté serait un pénible contraste avec les douleurs du moment. Mina elle-même, craintive devant le sombre visage de Dennery, balbutia timidement:

— Maitresse a dit d'emmener promener les petits maitres.

— Et nous sommes venus t'embrasser avant de partir, dit Henri en s'approchant.

Le prêtre qui s'est tué récemment était le prieur des Ligoriens, qui, selon la Gazette universelle allemande, s'était compromis dans l'insurrection et était découvert. Plusieurs membres de cette congrégation sont d'ailleurs en fuite ou arrêtés. Les Ligoriens sont en grande partie des Slaves, des Polonais et des nationaux de la Bohême. 3,000 personnes, suivant le même journal, ont été arrêtées en Gallicie.

On pense, dit-il, que le nombre des condamnations à mort ne sera pas très grand, ou même qu'il n'en sera pas prononcé. Les propriétaires de la Gallicie avaient, avant l'insurrection, fait inscrire leurs domaines sous le nom de leurs femmes; on a de la peine à concevoir comment ce fait n'a pas éveillé l'attention des fonctionnaires publics, ainsi que la publication de millions d'exemplaires de livres communistes. (On voit ici mieux que partout ailleurs le faux sens que les scribes de la police autrichienne donnent à ce mot.) Cependant la police secrète et les dénonciateurs ne manquent pas.

Enfin on écrit de Sonnebourg, 31 mars, que soixante-dix prisonniers sont déjà arrivés dans cette ville. On attendait encore une commission d'instruction. Il est certain, ajoute-t-on, que le conseiller de police, M. de Dunker, arrivera dans quelques jours de Berlin. On ignore le but de sa mission.

A. M. le rédacteur du Censeur.

Saint-Etienne, le 11 avril 1846.

Monsieur,

Le Courrier de Lyon me tombe par hasard sous la main, et je lis dans son numéro du 10 avril courant les réflexions suivantes sur la lettre de M. André Colcombet :

« Quant aux sommations, on n'a pas avancé, que nous sachions, qu'elles ont eu lieu; on a dit seulement, et cela paraît avéré, que les soldats, en butte à des luttres corps à corps, assaillis par une grêle de pierres, avaient été forcés par le besoin de la défense personnelle de se servir des armes dont ils étaient porteurs : c'est là le seul point sur lequel peut se porter la discussion, etc. »

Précisons une fois pour toutes d'une manière bien nette, à présent que l'indignation publique est un peu calmée, d'où est venue l'attaque et comment. Voici les faits tels qu'ils sont racontés par un grand nombre de témoins qui étaient très bien placés pour voir tout ce qui se passait.

Au moment où les prisonniers sortent de la baraque dans laquelle ils étaient enfermés, un nommé Pichon (Jean) veut dire adieu à son frère que l'on emmenait; il lui tend la main. Sur ce mouvement, un gendarme le saisit et l'entraîne dans le carré. Un autre ouvrier fait comme Pichon, il tend aussi la main à un de ses amis qui était du nombre des prisonniers, il est fait prisonnier lui-même. Voilà pourquoi et comment, au lieu de cinq, il en est arrivé sept dans la maison d'arrêt de Saint-Etienne.

Sur les mêmes entrefaîtes, un nommé Servanton pria les soldats de ne pas emmener ses camarades; il s'avance trop près, un gendarme dégraine son sabre et le lève. Au moment où il l'abaisse sur la tête de Servanton, le nommé Fontvieille, l'un des prisonniers que ce même gendarme tenait avec la main gauche, se jette au-devant du coup, avec son bras choqué le bras du gendarme, et amortit par là le coup de sabre, qui tombant sur l'épaule du pauvre Servanton, lui fait pourtant encore une assez grave blessure.

Remarquez bien que jusque-là il n'y avait point eu de voies de fait, ni de la part des femmes et des enfants, ni de la part des ouvriers. Mais, après ce coup de sabre, l'irritation des femmes est portée à son comble. Des cailloux sont lancés en l'air par des femmes et des enfants. Ces cailloux retombaient perpendiculairement sur les prisonniers et sur les soldats, mais ne pouvaient meurtrir personne dangereusement, et en effet il n'y a point eu de blessures. C'est tout au plus si l'on a pu compter trois ou quatre contusions faites aux soldats ou à leurs prisonniers.

Tout cela se passe bien rapidement, puisque les prisonniers ont à peine le temps de faire dix pas hors de la cabane où ils étaient enfermés.

C'est alors que, chose non moins étrange que barbare, l'on commande le feu... feu qui dure près de dix minutes. Disons seulement comment s'est terminée cette fusillade.

A plus de cinquante mètres de la cabane dont nous avons parlé, bien en deçà de l'hôtel-de-ville de la commune d'Outre-Forens, se trouve une maison bâtie sur le bord du chemin. Sur le derrière de cette maison paraît une jeune femme enceinte de six mois... Les soldats continuaient leur feu de tirailleurs. Il n'y avait plus personne autour d'eux. Au moment où cette femme paraît, un voltigeur la couche en joue à cinq pas de distance; elle tombe le crâne fracassé.

Ce soldat, cent personnes pourraient citer son nom, est tout fier de son exploit; il s'en est vanté devant ses camarades, qui en ont été révoltés. Ce fait bien connu, bien constaté, ne peut-on pas dire : Le soldat a tiré avec ordre ou sans ordre? S'il a tiré sans ordre, c'est un meurtrier; pourquoi ne parle-t-on pas de le poursuivre en conseil de guerre? S'il a tiré de par les ordres de son supérieur, qui fera l'autorité compétente?

Une seule réflexion : cette catastrophe du 30 mars finit par un meurtre sans motif, comme elle avait commencé par des coups de sabre et des coups de feu sans nécessité.

La fin a été digne du commencement.

Agrez, etc.

La lettre suivante a été adressée à M. le rédacteur du *Mercur* Séguisien :

Saint-Etienne, le 8 avril 1846.

Monsieur,

La proposition Delessert est assurément dictée par de bonnes intentions; mais ne vient-elle pas tardivement? Au point où en sont arrivées les

choses dans le bassin houiller de la Loire, cette proposition ne remédiera que très imparfaitement au mal et aux abus, et elle ne peut rien contre des faits accomplis.

Ainsi, par exemple, la compagnie générale ne pourra plus acquérir d'autres parts de mines ou de concessions sans une autorisation du gouvernement; mais qu'a-t-elle besoin d'en acquérir davantage? Elle en a les cinq sixièmes; elle en a bien assez; elle est maîtresse des prix.

Pour remédier au mal déjà existant, il faudrait que la même loi, pour faire cesser la position exceptionnelle des *dissidents* dans les concessions ou dans les exploitations où la compagnie possède la majorité des intérêts; il faudrait, dis-je, que la même loi saisisse du pouvoir la minorité des intéressés, qui, sans cela, se trouvent toujours lésés et sous l'arbitraire de la compagnie du monopole, qui les obligera à vendre à force d'oppression et de vexations.

Ce serait aussi le moyen de retirer d'entre les griffes du monopole les exploitations et les concessions qu'il a envahies pour en diriger et modifier les travaux et la direction dans le sens qu'exigent ses intérêts.

Il faudrait que la même loi prononçât la même déclaration en faveur des *amodiateurs* de tout ou portion de mines ou de concessions, pourvu que l'amodiation soit perpétuelle et non temporaire. Avec ces deux amendements à la proposition Delessert, non seulement l'on bridera le monopole, mais on le rendra impossible, et ces deux amendements rétabliront l'équilibre qui n'existe plus dans les mines du bassin de la Loire depuis que l'on a imaginé l'association générale.

Si vous pensez, monsieur le rédacteur, que ces idées puissent renfermer quelques vues utiles, veuillez bien leur donner place dans votre estimable journal.

Agrez, etc.

UN ANCIEN INGÉNIEUR DE MINES.

Paris, le 11 avril 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère est très préoccupé de la tournure qu'ont prise les événements dans la Gallicie. Lorsque la question de l'insurrection polonaise fut portée, il y a environ un mois, à la tribune de la chambre des députés, on doit se rappeler que M. Guizot, envisageant les faits à sa manière, s'empressa, après avoir essayé de justifier le gouvernement autrichien des atrocités qui lui étaient si justement reprochées, de faire entendre à la chambre que la France allait avoir à remplir de nouveaux devoirs d'hospitalité. M. Guizot estimait donc que tout était fini en Pologne, et qu'il n'y avait plus qu'à voter des crédits supplémentaires pour secourir les réfugiés qui allaient venir nous demander les sympathies et l'assistance que la France n'a jamais refusées aux proscrits politiques.

Eh bien! M. Guizot se trompait complètement dans sa manière d'envisager les faits qui venaient de s'accomplir, et les événements le lui ont bien prouvé depuis. Non seulement rien n'est fini en Pologne, mais tout annonce, au contraire, que l'insurrection s'y est fortifiée et organisée, et que si le gouvernement autrichien, aidé des forces de la Russie et de celles de la Prusse, en triomphe, ce ne sera pas de si tôt et sans avoir fait des efforts dont il n'est pas possible, vu la gravité de la situation, de prévoir le terme.

C'est là ce qui inquiète M. Guizot. Il y a six semaines, quand on apprit à Paris que la Pologne venait de se lever encore une fois contre ses oppresseurs, et quand on vit l'immense agitation que cette nouvelle jeta dans le pays, les amis du système n'eurent qu'une seule et même pensée : c'est qu'il était bien heureux pour lui qu'un fait semblable n'eût pas éclaté au moment des élections. Ce sentiment fut tellement universel parmi les hommes qui entourèrent les ministres, qu'il fut unanimement reconnu par eux que si l'insurrection n'était pas promptement réprimée, les élections ne seraient pas possibles cette année.

L'insurrection n'a pas été comprimée, elle a grandi, elle s'est propagée, et personne ne peut dire quand on en sera maître. Et cependant on a déjà annoncé que les élections générales auraient lieu le 11 juillet prochain. Nous savons bien que trois mois nous séparent encore de cette époque; mais est-on bien certain que ces trois mois suffiront pour pacifier la Gallicie, pour faire disparaître tous les germes d'agitation qui se sont manifestés dans les provinces polonaises, pour rendre enfin à la Russie, à l'Autriche, à la Prusse, la sécurité dont elles jouissaient avant les derniers événements?

M. Guizot n'a pas cette certitude; les agents de l'Autriche qui sont à Paris et qu'il a interrogés n'ont pu la lui donner, et c'est là la cause de ses préoccupations. Combien sa position ne deviendrait-elle pas difficile, s'il lui fallait faire les élections générales au milieu de l'émotion qu'entreprendra dans toute la France l'insurrection polonaise tant qu'elle ne sera pas comprimée! Et si, le jour des élections une fois décidé, la victoire se prononçait enfin pour une nation trop long-temps opprimée et lui permettait de mettre le pied sur ses bourreaux, quel contre-coup la France n'en ressentirait-elle pas! Et comment les hommes qui ont fait des vœux contre la Pologne échapperaient-ils alors à la terrible responsabilité qu'ils ont encourue?

Faut-il donc s'étonner qu'en présence de semblables éventualités, M. Guizot ne soit pas tranquille? Faut-il s'étonner que l'avenir

ne lui apparaisse pas couleur de rose et qu'il tremble pour son portefeuille?

— La quatrième page de plusieurs journaux est aujourd'hui remplie par une immense annonce relative à une compagnie immobilière des Champs Elysées. Cette compagnie est fondée au capital de 4,000,500,000 fr., divisés en 9,000 actions de 500 fr. chacune. Elle a pour objet la création de jardins d'hiver et d'été, d'un marché aux fleurs couvert et permanent, et d'établissements d'utilité, d'art et de plaisirs, sur une superficie de treize mille sept cent soixante dix mètres.

Si nous nous occupons de cette entreprise, ce n'est, certes, pas pour la recommander au public. Les annonces des journaux de Paris, les prospectus dont la capitale vient d'être inondée ne nous laisseraient rien à faire à cet égard, en supposant que notre opinion personnelle nous portât à nous montrer favorables à cette nouvelle affaire industrielle ajoutée à tant d'autres qui ont commencé par faire des dupes et qui ont fini par faire des victimes. Mais nous sommes très peu disposés à vanter les merveilleux résultats que la compagnie immobilière des Champs Elysées semble garantir à ceux dont elle sollicite les capitaux. Le prospectus qu'elle a lancé ressemble trop à certains prospectus de 1838 qui promettaient aussi monts et merveilles, pour que nous n'exprimions pas nos défiances, et pour que nous ne cherchions pas à les faire partager aux gens qui pourraient se laisser séduire par des calculs et des promesses qui ne reposent sur rien.

Nous devons dire cependant, et c'est là ce que nous déplorons, qu'on a donné à cette opération une enseigne très avenante; le conseil de surveillance est composé d'hommes pour la plupart très recommandables et qui très certainement n'ont pas entrevu toute la portée du patronage qu'on leur demandait et qu'ils ont consenti à accorder. Il est évident pour nous, en effet, que des pairs de France, des députés, des membres de l'Institut, des magistrats du conseil d'état et de la cour des comptes, car il y a de tout cela dans le conseil de surveillance des jardins d'hiver et d'été des Champs-Elysées, pourraient plus utilement employer l'autorité qui s'attache à leur nom ou à leur position, qu'en couvrant de cette autorité des entreprises qui, en réalité, ne sont pas autre chose qu'une concurrence au bal Mabille, au Château-Rouge et à la Grande-Chaumière.

Nous sommes fâchés que les honorables citoyens dont les noms s'étaient pompeusement aujourd'hui sur la quatrième page des journaux ne l'aient pas compris; mais nous espérons que le public y prendra garde.

— M. Largey, membre du comité électoral organisé par M. le préfet de la Creuse, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Bourgneuf à 200 fr. d'amende et à 1,000 fr. de dommages-intérêts, comme coupable de diffamation envers M. Faure, auquel il avait imputé la falsification de plusieurs bulletins.

M. Faure était l'un des scrutateurs du collège cantonal de Pontarion, qui, le 14 décembre dernier, nomma M. Tixier de la Chapelle membre du conseil général. Ce dernier réussit malgré l'administration, qui appuyait à outrance la candidature de M. Boutmy.

Le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Bourgneuf est en contradiction manifeste avec l'arrêt du conseil de préfecture de la Creuse, qui a annulé l'élection de M. Tixier de la Chapelle. Faut-il s'en étonner? M. Delamarre, préfet, l'ami intime de M. Boutmy, qui avait préparé son succès par tous les moyens, n'avait pas cru devoir se rassurer. Cela est commode, en vérité : on peut-être à la fois juge et partie; et si l'on est battu d'un côté, de l'autre on est bien sûr de remporter la victoire.

Quant à M. Largey, il était, en 1830, receveur des finances à Castelnau-Audary. Enflammé d'un beau zèle légitimiste, il ne voulut pas, à cette époque, prêter serment à la dynastie de juillet, et on le révoqua. Mais les temps sont changés! Aussi M. Delamarre, pour le récompenser de ses bonnes intentions et de sa ferveur toute nouvelle, lui a-t-il promis la place de payeur du département de la Creuse. Ne lui faut-il pas cette indemnité pour le petit désagrément soit de l'enquête correctionnelle, soit du jugement qui en a été la suite?

— M. Randoing, secrétaire général de la préfecture du Nord, vient d'échanger ses fonctions contre celles d'inspecteur général des prisons. On assure que M. Randoing a été amené à accepter cette position par la raideur de M. Maurice Duval, aux allures duquel il n'a pu s'accoutumer.

On écrit de Turin, 31 mars :

« La crainte de nouveaux troubles dans les Etats-Romains semble se renouveler. De nombreuses arrestations qui ont eu lieu prouvent au moins qu'on a eu à Rome de nouveaux motifs pour surveiller soigneusement des personnes suspectes. Les deux individus arrêtés au commencement du mois passé à Livourne, et dont les interrogatoires faisaient espérer des révélations, étaient deux artisans des Etats-

Claire vint aussi, et son père vit des larmes dans ses yeux.

— Pourquoi pleures-tu, mon enfant? dit Dennery avec inquiétude.

— Je ne sais pas, dit Claire, dont les pleurs inondèrent le frais visage; mais maman pleure tant!... et puis, elle nous a serrés dans ses bras à nous étouffer, en nous disant adieu comme si nous la quittions pour toujours.

— Allez, allez, mes enfants, dit Dennery en se détournant avec émotion. Mina, ne les quittez pas.

Lorsqu'ils furent sortis, Dennery se leva et marcha avec agitation dans sa chambre, en laissant échapper ces mots d'une voix tremblante :

— Pauvres enfants!... ai-je bien le droit de les faire orphelins? Mes soins pourront-ils jamais remplacer ceux de la mère? Cette séparation que j'exige ne va-t-elle pas les frapper dans leurs saintes affections? Plus tard, le doute entrera dans leur cœur... ils sentiront qu'un des deux fut coupable, et tous deux, elle et moi, nous subirons un nouveau châtement que nos enfants se chargeront de nous infliger... à elle, pour avoir failli; à moi, pour n'avoir pas su pardonner! Leur vue m'a fait mal!... Et demain! demain! que leur répondrai-je quand ils viendront me demander leur mère?... Mon Dieu! époux offensé, ai-je bien le droit de frapper la mère?... Et un jour, si ma fille, sans son appui, sans ses conseils, venait à succomber, ne me demanderez-vous pas compte du bonheur de ma fille?

Il retomba assis, abîmé dans ses réflexions, et reprit avec émotion, après un long silence :

— Pauvre femme! elle a horriblement souffert!... Leur innocence les a perdus; mon imprudente confiance les a poussés tous deux au bord de l'abîme, et ils sont tombés!... Et après... quel réveil! quels remords!... Cette fatale lettre ne plaide-t-elle pas encore pour la malheureuse?... Ah! qu'elle reste! pour mes enfants, qu'elle reste! Pour moi... qu'importe qu'elle soit absente ou présente? mes douleurs seront les mêmes.

Il se leva plus qu'à demi vaincu. Il allait rentrer dans l'appartement de Léontine; il allait lui dire : Mes enfants ne peuvent porter la peine de votre faute; restez. Moi, je n'ai pas le courage de pardonner; mais la perte de mon estime, de mon affection, est le seul châtement que je veuille vous imposer.

Il fit un pas pour sortir; la porte s'ouvrit, et Léontine parut.

Elle était vêtue d'une robe blanche; ses traits avaient repris toute leur sérénité. Ses yeux, brillant d'un éclat pour ainsi dire surnaturel, faisaient ressortir la pâleur de son front, et donnaient à sa physionomie une expression de mélancolie céleste qui saisissait le cœur et provoquait les larmes.

Il y avait, dans cette apparition, quelque chose d'étrange, de mystérieux

même, qui fit tressaillir Dennery, et, dominé par un effroi involontaire et inexplicable, il alla vivement au-devant de Léontine, et son regard, pendant toute sa sévérité, l'interrogea avec inquiétude. Sans qu'il parlât, elle le comprit sans doute, car un éclair de joie et de bonheur passa sur sa belle figure.

— Pardon, lui dit-elle avec une angélique expression de douceur, pardon si j'enfreins vos ordres... Je ne viens pas pourtant vous reprocher d'avoir été inexorable, ni essayer de lutter contre votre volonté; je viens vous dire un dernier, un éternel adieu. Emmanuel, Dieu, je le crois, je le sens, permet aux âmes qui retournent à lui de veiller sur ceux qui leur ont été chers, et, du haut du ciel, la mienne planera sur vous et vous accompagnera en tous lieux... Enfin, j'aurai tenu mon serment, j'aurai vécu, et je serai morte près de vous.

— Que dites-vous? s'écria Dennery que la voix et les gestes inspirés de Léontine jetaient dans une douloureuse anxiété.

— J'ai voulu, continua-t-elle, j'ai voulu, à cette heure solennelle, que vous sachiez, Emmanuel, combien mon âme vous est dévouée. A cette heure, où nul n'oserait mentir, j'ai voulu vous dire que je vous aime encore, et qu'en ce monde, oh! croyez-le! je ne regrette rien que mes enfants, vous et votre amour!... Et quand vous vous direz : Elle est morte pour ne pas nous quitter, elle est morte pour expier l'égarément, le délire d'un instant, vous me plaindrez, et peut-être vous me pardonnerez!

Dennery la vit chanceler; il s'élança et la retint dans ses bras en criant :

— Léontine! qu'as-tu fait?

— Je meurs!... Ah! que l'effet de ce poison est rapide!... je ne reverrai donc pas mes enfants!

— Du poison!... ah! malheureuse!... Des secours! des secours!

— Non... non, restez... ne me quittez pas!... Mourir dans vos bras!... je n'avais pas tant espéré!... Oh! maintenant, n'est-ce pas, maintenant, ma mémoire ne vous sera pas odieuse... vous pourrez me plaindre, vous pourrez me pardonner!

— Oui! oui! je te pardonne! s'écria Dennery éperdu; mais tu ne mourras pas, mon Dieu!... Je t'aime! j'oublie tout!... mais tu vivras!...

— Merci... merci... murmura Léontine en se pressant convulsivement contre son sein; je ne regrette pas la vie que j'ai donnée pour ce mot!...

Puis ses bras se détendirent, sa tête retomba en arrière, une dernière convulsion agita ce beau corps que la mort glaçait déjà; le nom de ses enfants et celui d'Emmanuel s'échappèrent de ses lèvres avec son dernier soupir.

Dennery la tenait encore dans ses bras, contemplant, avec la stupeur du désespoir, ce visage adoré sur lequel le poison venait de laisser sa terrible empreinte, lorsque Williams, que rien n'avait pu prévenir, parut sur le seuil. Il poussa un horrible cri à l'aspect du tableau qui s'offrait à lui, et s'élança... Mais, d'un geste terrible, Dennery l'arrêta. Williams se courba, comme écrasé sous le regard du malheureux époux de Léontine.

Il y eut un moment de silence, plein de terreur et d'angoisses. La plus cruelle agitation se lisait sur les traits de Dennery; ils passèrent en quelques secondes du désespoir à la fureur, de la haine à la pitié. Enfin, ce dernier sentiment l'emporta; toute haine devait s'éteindre devant Léontine morte!

Il se pencha vers elle et posa ses lèvres sur son front glacé, comme si ce suprême baiser devait lui donner la force d'oublier et de pardonner. Puis, sans lever les yeux sur le malheureux jeune homme, il étendit la main vers lui et dit d'une voix brisée :

— Lord Williams... votre amour et mon inflexibilité l'ont tué!... Priez pour qu'elle nous pardonne... Je lui ai juré de ne point tirer vengeance de vous... Allez donc, lord Williams... Malgré mes souffrances... pour l'amour d'elle, je ne veux point vous maudire.

— Dieu et mes remords vous vengeront! murmura Williams d'une voix étouffée, et il s'élança hors de l'appartement.

Le soir même, il s'embarqua, et trois mois après, il rentra, vêtu de deuil, dans une de ses terres du Devonshire. Il s'est condamné à une retraite absolue; il ne voit personne et ne sort jamais. Il a fait élever dans son parc un mausolée qui porte cette seule inscription : A ELLE! Cette tombe ne renferme qu'une couronne de bluets, celle que Léontine portait au bal de Bordeaux, et qu'il lui avait dérobée si gaîment quelque temps après leur arrivée à la Martinique.

Les bluets que, jeune fille, elle avait aimés, dont, jeune femme, elle s'était couronnée, devaient-ils si tôt s'effeuiller sur sa tombe!

On dit à Londres que lord Williams, jeune, riche et beau, est attaqué du spleen... et qu'il en mourra.

Dennery est resté loin de sa patrie, cachant dans la solitude une douleur qui doit être éternelle, et consacrant tous ses soins à ses enfants. L'aimour paternel seul le soutient encore dans cette pénible vie; mais le jour où ses devoirs envers ses enfants seront remplis, il espère que Dieu aura pitié de lui, et le réunira à celle qu'il a tant aimée... qu'il aime encore!

Mme CLÉMENTINE LALIRE.

Romains, et ils ne répondirent en aucune manière à l'attente (on voit que c'est un homme de la police autrichienne qui écrit). Ils semblent avoir été des instruments aveugles de la Jeune-Italie. On a cependant trouvé chez eux plusieurs lettres sans signatures, toutes adressées aux guerriers de la légion populaire italienne. On assure que, dans les derniers temps, des tentatives avaient été faites afin de séduire quelques prêtres pour la révolution. Ce serait bien possible; mais il n'est pas vraisemblable que des tentatives de ce genre réussissent, attendu que l'on trouvera difficilement parmi le clergé italien un aussi grand nombre d'individus qui se prêteront à servir les intérêts de la révolution. Dans tous les cas, on ne doute point ici que les troupes autrichiennes concentrées sur le Pô ont déjà reçu l'ordre de passer la frontière à la moindre alarme dans les Etats Romains. »

Afrique française.

On lit dans le *Sémaphore* :

Le paquebot de la compagnie André et Abeille la *Ville de Bordeaux*, parti d'Alger le 7 avril au soir, a été signalé hier matin et est entré dans notre port vers deux heures. Ce paquebot, qui était attendu pendant la nuit précédente, a été retardé par le mauvais temps de ces jours derniers. Nous n'avons reçu par cette voie aucune nouvelle importante. M. le maréchal gouverneur n'est pas parti le 5 au soir, comme l'avaient annoncé les journaux d'Alger de ce jour. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'*Akhbar* du 7 courant :

« Nous avions annoncé, et le *Moniteur Algérien* l'annonçait également, que M. le maréchal duc d'Isly partait le 5 au soir pour Oran ; mais, par suite d'une légère indisposition, le départ de M. le maréchal Bugeaud est retardé de quelques jours. Seulement, le bateau qui part ce soir pour Oran devra se rendre à Tanger. Il n'est pas douteux que les communications avec ce port du Maroc ne deviennent, d'ici à quelque temps, fort actives. »

Le même journal publie les renseignements suivants sur les mouvements de la colonne du général Jussuf et d'Abd-el-Kader :

« Le général Jussuf, ayant reçu le 29 un ravitaillement conduit par la colonne du commandant Carbuccia, a quitté El-Beida avec une colonne légère pour traverser le Djebel-Amour et aller attaquer Abd-el-Kader, qui se trouvait sur les pentes méridionales de cette montagne, à El-Rhicha. Il était arrivé à six heures du camp de l'émir, lorsque celui-ci, informé de la marche de nos troupes, a quitté le pays, et s'est porté dans l'ouest, chez les Oulad-Sidi-Chikh, sous le méridien de Mascara. Le général, ne pouvant le suivre faute de vivres, est retourné à El-Beida, où il s'est de nouveau ravitaillé. Il allait repartir pour l'ouest, lorsqu'il a appris qu'Abd-el-Kader était revenu dans l'est, et se dirigeait vers les Ouled-Naïf Gheraba, à l'ouest de Mascara. En même temps notre khalifa de El-Aghouat, Sid-Ahmed-ben-El-Idid et Ben-Aouda, qui ont à se faire pardonner leur récente défection, ont promis de réunir ses gousms pour aider à cette poursuite. El-Kader, qui dit avoir été le résultat de circonstances impérieuses, ont promis de faire cause commune avec nous. En quittant El-Beida, le général Jussuf a fait faire par deux escadrons une petite razzia sur deux douars des Azeulitz, à qui on a pris quelques troupeaux. El-Kharoubi, agha de Oulad-Khelif, et El-Zitouni, kaïd des Châref (tribus qui se trouvent dans le coude formé par le Djebel-Amour et le Djebel-Sahari), étaient dans ces douars ; le premier a dû son salut à la vitesse de son cheval, mais l'autre a été tué. C'est lui qui avait organisé le guet-apens dans lequel M. Lacote a été pris. Dans la nuit qui a suivi la mort de Zitouni, quelques cavaliers du gousm ont coupé la tête de ce chef, et l'ont emportée clandestinement à Taret, afin de faire connaître aux tribus de cette circonscription que la trahison commise envers le chef du bureau arabe de Taret était enfin vengée. »

Chronique.

Hier, au Grand-Théâtre, avant le commencement du spectacle, une partie du public a demandé que la *Marseillaise* fût immédiatement chantée. M. le commissaire de police s'est aussitôt ceint de son écharpe et s'est écrié : « Eh ! Messieurs, est-ce que l'ennemi est à nos portes ? » Un rire homérique a aussitôt éclaté dans la salle. Le magistrat a eu alors le bon esprit de promettre que la *Marseillaise* serait chantée à la fin du spectacle. En effet, après la dernière pièce, M. Barrielle, portant le drapeau national, est venu sur le devant de la scène, et il a chanté l'hymne sacré qui a été accueilli par les acclamations des spectateurs.

Le convoi funèbre de M. le curé de Saint-Pothin, aux Brotteaux, a eu lieu ce matin en grande pompe. Toutes les confréries, les écoles, la compagnie des pompiers et un grand nombre de citoyens formaient une longue procession qui avait attiré sur la place Louis XVI, sur le cours Morand et aux alentours de l'église une foule considérable de curieux.

Nous sommes priés d'annoncer que le tirage de la loterie de Saint-Vincent-de-Paul aura lieu mardi 14 courant, à midi, dans la salle de la faculté des sciences, sous la voûte du Collège.

On sera admis sur la présentation d'un billet de cette loterie.

Une exposition publique de soieries étrangères, préparée par les soins de la chambre de commerce, sera ouverte le mardi 15 avril dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Le public sera admis à la visiter le mardi, mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, de onze heures à quatre heures.

M. le préfet du Rhône vient de faire publier l'arrêté suivant :

« Le délai de trois mois, pendant lequel les contribuables ont la faculté de réclamer contre les erreurs qui auraient pu être commises à leur préjudice ou contre leur omission au rôle, a commencé à courir du jour de la publication faite par MM. les maires ; cette date a été mentionnée sur les avertissements délivrés. »

« Les états relatifs aux cotes qui, postérieurement à l'émission des rôles, sont devenues irrécouvrables par suite de décès, absence, insolvabilité ou toute autre cause, devront être adressés à la préfecture avant le 1^{er} avril 1847 ; passé ce délai, le montant desdits états restera à la charge des percepteurs retardataires. »

« Les réclamations des contribuables de l'arrondissement de Lyon doivent être remises, dans le délai ci-dessus indiqué, à la préfecture, bureau des finances, et celles de l'arrondissement de Villefranche, à la sous-préfecture ; elles doivent être écrites sur papier timbré, excepté pour les cotes au-dessous de 30 francs, et être accompagnées de l'extrait du rôle, ainsi que de la quittance des termes échus. Nul ne peut, sous prétexte qu'il est en réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront le dépôt de sa pétition. »

« Les propriétaires, et, à leur place, les principaux locataires qui n'auront pas, un mois avant le terme fixé par le bail ou par les conventions verbales, donné avis au percepteur du déménagement de leurs locataires, seront responsables des sommes dues par ceux-ci pour la contribution des patentes. »

« Dans le cas de déménagements furtifs, les propriétaires, et, à leur place, les principaux locataires, deviendront responsables de la même contribution de leurs locataires, s'ils n'ont pas, dans trois jours, donné avis du déménagement au percepteur. »

« Les demandes en remises et modérations pour pertes résultant d'accidents imprévus ne seront admises qu'autant qu'elles auront été présentées dans les quinze jours qui suivront l'événement. »

« Les conseils municipaux des communes du département du Rhône seront convoqués pour le 2 mai prochain, à l'effet de tenir leur seconde session ordinaire de 1846, qui sera close au plus tard le 11 du même mois. »

— La troupe équestre de M. Goetz attire plusieurs fois par semaine au Colisée un public nombreux. Les costumes sont frais et les exercices très variés. Les clowns s'y livrent à diverses scènes d'un goût plus ou moins parfait ; mais, comme ils n'ont d'autre prétention que celle d'exciter les rires de bon aloi, ils atteignent leur but.

— A l'heure qu'il est, les chantiers de la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon s'organisent activement, sur une longueur de 184 kilomètres, entre la capitale et la ville de Tonnerre. On a commencé les travaux de terrassement aux environs de Montereau, à Sens, à Joigny, et sur plusieurs points entre Joigny et Tonnerre. Dans la Côte-d'Or, les travaux ne sont pas commencés, car le projet définitif n'est pas encore élaboré. L'ingénieur en chef de la section entre Aisy et Dijon, M. Ducos, est déjà à son poste ; mais les ingénieurs ordinaires ne pourront prendre leur service que vers la fin du mois de mai. La compagnie saura sans doute racheter tous ces retards par une grande activité dont elle trouvera, au reste, l'exemple chez les autres compagnies des chemins de fer. Nous ne citerons que celle de Paris à Sceaux, qui a presque terminé tous ses travaux d'art et les terrassements dans l'espace d'un an.

Entre Dijon et Châlon, on achève activement les terrassements et les travaux d'art. (Le Spectateur.)

Spectacles du 13 avril.

GRAND-THÉÂTRE. — La Reine de Chypre, grand-opéra.
CELESTINS. — Les Compagnons, drame. — Exercices et poses académiques. — Le Retour de l'Empereur, ou la Translation des Cendres. — L'Enfant de la Maison, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Nous avons sous les yeux des lettres datées du souterrain de Luzancy, près Courcelles, le 10 avril. La situation des ouvriers prisonniers dans la galerie souterraine s'améliore. Ils ont écrit le matin qu'ils patientaient, et qu'ils priaient les travailleurs de ne pas s'exposer pour les faire sortir un peu plus tôt. Ils se plaignent seulement de leurs jambes, qui sont, à ce qu'ils disent, considérablement enflées. On leur a fait passer environ dix kilogrammes de chaux vive pour purifier l'air. La galerie latérale qui tourne l'éboulement avait hier près de 22 mètres de longueur. On creuse environ huit mètres par jour, et il faut 30 mètres pour arriver jusqu'aux ouvriers, à moins d'accident. Les prisonniers seront donc libres aujourd'hui, ou demain dimanche au plus tard. Ils entendent le bruit des ouvriers qui travaillent à leur délivrance, et cela les encourage. Ils reçoivent de l'air, des vivres, des habits. Le sondeur de M. Degoussée n'a pas quitté les travaux, se tenant prêt à déboucher la rigole de communication si elle venait à s'engorger.

— On lit dans l'*Union* de Saintes :
« Nous apprenons à l'instant que M. Petit, l'un des négociants de Rochefort dont les livres avaient été visités, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, vient d'être arrêté, et qu'on a découvert de nouveaux éléments d'instruction qui ajoutent encore à la gravité de cette affaire, dont les proportions augmentaient chaque jour. On parle d'une immense correspondance qui aurait été saisie et qui aurait révélé plusieurs faits nouveaux. »

— On lit dans le *Courrier de Colmar* :
« Dimanche dernier a eu lieu la dernière représentation de la troupe de M. Filhiol. Le parterre, à plusieurs reprises, a demandé la *Marseillaise*, qui, vers la fin du spectacle, a été chantée par toute la salle. L'autorité a eu le bon sens de ne pas s'y opposer. L'orchestre a accompagné, et tout s'est passé très tranquillement. »

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE.

On sait que deux membres du cabinet espagnol, après une vive contestation, dans laquelle Narvaez s'était montré fort grossier (il s'agissait d'une ordonnance sur la bourse), avaient donné leur démission. C'étaient M. Egana, ministre de grâce et justice, et le général Pezuela, ministre de la marine. M. Pezuela a été remplacé, le 3 avril, par le général Mazarredo, créature de Narvaez. M. Gonzalez Bravo, ministre pléipotentiaire à Lisbonne, cet ex-libéral qui a ouvert le premier la voie aux violations de la constitution après le retour de Christine en Espagne, a refusé le portefeuille des affaires étrangères et donné sa démission du poste d'ambassadeur.

Narvaez, ne pouvant trouver un homme pour tenir le portefeuille des affaires étrangères, ni un autre homme pour remplacer M. Egana, a lui-même donné sa démission le 4 avril. M. Isturiz a été nommé président du conseil et ministre de l'extérieur, le général Armero a été nommé à la marine, M. Egana reste à la justice, et MM. Mon et Pidal vont revenir, dit-on, aux affaires.

Ce personnel d'un ministère qui durera peut-être quelques jours n'est guère une garantie qu'on doive rentrer dans la constitution ; mais puisque les Espagnols souffrent qu'une femme ambitieuse et dévote les conduise, puisqu'ils permettent que leur presse reste forcément silencieuse, ce n'est pas à nous de nous montrer plus jaloux qu'eux d'une dignité et d'une liberté dont ils font un cas si médiocre.

— La discussion qui a précédé, dans le cabinet, la démission de MM. Pezuela et Egana, a été si vive, dit une lettre de Madrid, qu'en rentrant chez lui à une heure très avancée de la nuit, Narvaez, à l'issue du conseil, aurait été forcé d'appeler un médecin qui lui a appliqué des sangsues.

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :
« Le général O'Donnell vient d'être nommé comte de Lucena, et le général Roncali, qui le remplace comme gouverneur de la Havane, va partir incessamment pour prendre possession de son gouvernement. »

« Le bruit court dans tous les cercles politiques de Madrid que M. Martinez de la Rosa vient d'envoyer sa démission d'ambassadeur. On ajoute que Gonzalez Bravo en a fait autant et se rend en France, « ne voulant pas, dit-il, concourir aux intrigues que l'on ourdit pour faire épouser Isabelle au fils de don Carlos. » On sait que Gonzalez Bravo est ambassadeur à Lisbonne. »

« Le gouvernement vient de livrer au clergé deux millions destinés à la célébration des solennités de la semaine sainte. L'Espagne est si riche qu'elle peut bien passer cette fantaisie au clergé !... »

MADRID, le 5 avril. — Les événements politiques continuent à se succéder d'une manière alarmante pour la tranquillité du pays.

L'acceptation de la démission du général Pezuela paraissait avoir assuré pour quelque temps l'existence du cabinet Narvaez, lorsqu'un nouvel incident est venu prolonger la crise.

MM. Narvaez, Burgos et Orlando, ne se contentant pas de la retraite de leur collègue de la marine, et croyant que l'unité et la compatibilité leur manqueraient si M. Egana restait au département de la justice, représentèrent à la reine que, dans le cas où elle croirait nécessaires les services de ce dernier, ils se verraient obligés de donner leur démission.

Cette demande n'ayant pas eu le succès espéré, la démission fut

donnée et acceptée. M. Isturiz fut appelé hier au soir au palais et chargé de la formation d'un nouveau cabinet, qui jusqu'à présent, et selon la *Gazette* d'aujourd'hui, ne se compose que de M. Isturiz pour les affaires étrangères avec la présidence, le général Armero pour la marine, et M. Egana, qui reste à la justice.

Cette seconde disgrâce éprouvée par le général Narvaez confirme les dires de ceux qui assurent que ce personnage a tout-à-fait perdu la faveur royale, et qu'il n'est plus considéré comme l'homme nécessaire et indispensable.

Beaucoup de gens appuient cette opinion sur des paroles qu'ils affirment avoir été prononcées par des *livres augustes*, comme disent certains Espagnols, et qui ne tendaient à rien de moins qu'à établir entre les généraux Narvaez et Espartero un rapprochement peu favorable au premier.

Quoi qu'il en soit, il est à peu près prouvé que le général Narvaez, complètement abandonné par les hommes qui composaient le défunt parti modéré et privé de la confiance du trône, est arrivé à la fin de son règne et se trouve aujourd'hui inutile comme homme d'état.

La crise ministérielle est loin d'être à son terme, puisque non seulement il manque encore trois noms à la liste, mais qu'il paraît en outre impossible que M. Isturiz puisse gouverner d'accord avec M. Egana, qui, selon l'opinion générale, appartient, par ses croyances et ses engagements antérieurs, à la fraction vilu-miste.

On s'attend donc à ce que M. Egana cède le poste à des hommes d'une autre couleur politique, ou bien que MM. Isturiz et Armero se retirent devant le marquis de Viluma et consorts.

Persone ne peut raisonnablement augurer la solution d'un problème qui dépend de la victoire qu'obtiendra l'une des deux influences qui règnent au palais, à savoir : celle du parti religieux, qui est l'influence de conscience et de passion, ou celle du gouvernement français, qui est l'influence de famille.

Placée entre ces suggestions également puissantes et qui toutes d'eux menacent de châtier avec une révolution le mépris de leurs conseils, l'alternative est bien embarrassante, surtout pour une reine jeune et inexpérimentée.

La question ne peut cependant tarder à se résoudre dans un des deux sens.

Si le ministère se complète avec des hommes du parti libéral, l'orage se calme, et la situation, alors normalisée, suit légalement l'impulsion progressive que lui impriment les idées et les besoins de l'époque.

Si le cas contraire arrive, il est à craindre que le pays, voyant dans cet événement un imminent danger pour des institutions chèrement achetées, ne s'agite violemment, et que l'armée même, craignant pour son avenir le retour et l'influence de ceux qui n'acceptèrent pas la transaction de Vergara, ne soit la première à commencer une lutte d'autant plus terrible et douteuse qu'un bon nombre de ses cadres proviennent des rangs carlistes, et ne cachent pas l'affection qu'ils conservent à leurs anciens drapeaux.

Il faut donc convenir que la situation actuelle de l'Espagne n'a pas présenté depuis bien long-temps un aspect aussi grave et aussi critique.

Les bruits qui couraient à propos de la démission de l'ambassadeur, M. Gonzalez Bravo, se sont pleinement confirmés. Il paraît que, dans un écrit d'une violence peu commune, l'ancien ministre flétrit énergiquement les derniers actes du général Narvaez et déclare qu'il n'exercera aucune charge publique tant que les affaires de l'état seront dirigées par un soldat qui sacrifie ses devoirs à son ambition.

Le chef politique de Madrid s'est opposé à l'impression des copies de ce document, que M. Gonzalez Bravo a adressé à plusieurs personnes.

On assure que l'infant don Enrique a été arrêté en Galice et embarqué de vive force.

On s'attend à voir continuer les destitutions. Comme candidats aux portefeuilles qui sont encore vacants, l'on ne parle jusqu'à présent que du général Rio de Olano.

On assure aussi que le général Narvaez a reçu l'ordre de quitter Madrid dans vingt-quatre heures pour aller à l'étranger, et que la nomination d'ambassadeur à Naples lui serait envoyée à Paris.

Bulletin de la Bourse de Paris du 11 avril 1846.

Point d'affaires avant l'ouverture. Au parquet, le 3 0/0 a ouvert à 83 65, et, pendant la plus grande partie de la bourse il est resté à 83 60, tantôt demandé, tantôt offert. A l'approche de la clôture, il y a eu une légère amélioration, et le 3 0/0 a fermé au parquet à 83 70. Dans la coulisse, il est resté à 83 72 1/2, mais plutôt offert que demandé. Les affaires sont assez calmes.

Les chemins de fer se sont légèrement améliorés

CHEMINS DE FER.		1075 »	
Trois pour cent.....	83 60	Saint-Germain.....	1075 »
Quatre pour cent.....	106 »	Versailles (rive droite)...	355 »
Quatre et demi pour cent..	»	— (rive gauche) ..	355 »
Cinq pour cent.....	119 75	Paris à Orléans.....	1250 »
Emprunt de 1844.....	»	Paris à Rouen.....	1037 50
Trois pour cent belge.....	»	Rouen au Havre.....	745 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge..	»	Avignon à Marseille....	915 »
Cinq pour cent belge.....	»	Strasbourg à Bâle.....	235 »
Cinq pour cent napolitain..	»	Orléans à Vierzon.....	680 »
Récépissés Rostchild... ..	101 50	Orléans à Bordeaux.....	635 »
Cinq pour cent romain... ..	101 1/4	Amiens à Boulogne.....	510 »
Cinq pour cent portugais..	»	Montereau à Troyes....	420 »
Trois pour cent espagnol..	»	Bordeaux à la Teste....	165 »
Deux 1/2 p. 0 0 hollandais.	»	Chemins du Nord.....	763 75
Banque de France.....	3400	Fampoux à Hazebrouck..	»
Comptoir Ganneron.....	1175	Dieppe et Fécamp.....	455 »
Banque belge.....	905	Paris à Strasbourg.....	525 »
Caisse Lafitte.....	1200	Tours à Nantes.....	547 50
Obligations de Paris.....	1365	Paris à Lyon.....	580 »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 13 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	920	»	917 50	»
prime.....	»	»	»	»	955	»
Paris à Orléans..	»	»	1225	1252 50	1250	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen..	»	»	1037 50	»	1027 50	1048 75
prime.....	»	»	»	»	1047 50	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	672 50	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes..	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	768 75	»	767 50	»
prime.....	»	»	772 50	»	778 75	»
Paris à Lyon... ..	»	»	580	580	581 25	582 50
prime.....	»	»	581 25	»	590	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

VENTE VOLONTAIRE ET AUX ENCHÈRES.

Le jeudi 16 avril 1846, à midi, il sera procédé à la vente volontaire et aux enchères des **OMNIBUS DU MIDI DE LYON**, en l'étude et par le ministère dudit M^e Deplace, notaire.

Cette vente comprendra tout le matériel servant à l'exploitation, consistant en chevaux, voitures, harnais, etc., etc., et tous les droits attachés à l'entreprise.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour traiter de gré à gré, soit à M^e Deplace, soit à M. Clerc, au bureau des Omnibus, place Louis-le-Grand. (3446)

A VENDRE OU A LOUER.

Une **Maison de Campagne** richement décorée avec clos, le tout situé à dix minutes de chemin de la barrière Saint Irénée; elle est propre pour une famille considérable, un pensionnat ou une maison de santé.

S'adresser montée du Chemin-Neuf, 43, au 1^{er}. (447)

A VENDRE pour entrer en jouissance de suite.

Plusieurs petites maisons de campagne, près de Lyon, dans les prix de 6, 8, 10, 12 et 15,000 fr. S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (446)

A AFFERMER.

Pour le 1^{er} novembre 1846.

LES MOULINS DE VAUBERET,

Appartenant aux hospices civils de Montbrison, Situés à un kilomètre de cette ville, sur la rivière de Vézère.

Ces moulins se composent :

1^o De deux petits moulins à seigle et froment; 2^o Et de grands moulins dits à la française, avec vastes bâtiments d'exploitation, habitation bourgeoise, jardin, serres, terres et vignes.

La ferme sera donnée aux enchères, au bureau de la commission des hospices, séant à Montbrison, à la Charité, le neuf mai prochain, à une heure de l'après-midi, en trois lots distincts, ou en totalité. (1280)

On pourra prendre communication du cahier des charges au secrétariat de la commission, et en l'étude de M^e Clairet, notaire à Montbrison.

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbolat, rue Mulet, 2.

A VENDRE pour cause de départ. — Un bon fonds de café en très bon état, bien situé. — Location à bas prix. (439)

Même bureau.

A VENDRE pour cause de départ. — Un cabaret vinaigre, situé dans le quartier de la Préfecture. — Location modérée. — Prix : 2,500 f. (436)

A VENDRE pour cause de départ, un joli fonds de vinaigrier, aubergiste et logeur, situé à la Guillotière, sur une des places les plus fréquentées. On donnera facilités pour le paiement. — S'adresser à M. Rogier, café des Quatre-Saisons, cours Bourbon, à la Guillotière. (417)

A VENDRE.

UNE JOLIE BUVETTE

SITUÉE DANS UN BEAU QUARTIER.

Le loyer est de 250 fr. Il y a un vaste entresol. S'adresser rue Sainte-Claire, 17. (1275)

A VENDRE OU A LOUER. Un établissement de bains.

S'adresser, de neuf heures du matin à midi, à M. Chapeau aîné, rue des Célestins, 6. (442)

A LOUER DE SUITE. Grands et petits appartements,

dans une superbe position, à Saint Genis-Laval. — Beaux ombrages, belles eaux. S'adresser, audit lieu, à M. Caron, boulanger. (408)

A VENDRE de suite. — Fonds de bottier-ordonnier,

agencé et bien achalandé, situé place Colbert, 4, à Lyon. S'adresser au portier. (416)

A LOUER aux Brotteaux, au centre de la rue Madame. — Vaste local et appartement pour teinturier, charpentier, mécanicien ou forgeron. — S'adresser quai de Retz, 49, au 3^{me}. (424)

A LOUER à la Saint Jean prochaine,

dans le quartier le plus commerçant de la ville, deux Magasins au 1^{er}, communiquant à l'intérieur à cinq pièces au 2^e, fraîchement décorés, que l'on céderait au besoin. S'adresser au portier, rue Mulet, n^o 2. (377)

COMPAGNIE DE METZ.

MM. les actionnaires de la Compagnie de l'Éclairage au Gaz de la ville de Metz sont priés de se rendre à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu vendredi 24 avril, à six heures du soir, dans les bureaux de transferts de la Compagnie, place Neuve-des-Carmes, n. 7, à l'entresol. S'adresser au portier, rue Mulet, n^o 2. (377)

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

AVIS.

Le conseil d'administration de la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Lyon a décidé qu'il serait établi à Lyon un bureau des transferts.

Les transferts auront lieu sans frais pour les transférants; les signatures des cédants devront être certifiées par un agent de change.

Les transferts ne seront complètement réalisés que trois jours après la date de la demande de transfert et le dépôt des titres à transférer.

Il sera délivré un certificat de dépôt.

Le bureau des transferts est situé provisoirement, 7, grande rue des Feuillants; il sera ouvert à dater du 18 avril courant, de neuf heures du matin à deux heures. (1283)

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ.

CHERRIER aîné et Co, rue Richer, 14, à Paris.

NOUVEAU SYSTÈME D'APPAREIL

POUR LA DISTILLATION DE LA HOUILLE

Au moyen de cornues mobiles, de l'épuration par le feu et l'eau, présentant des économies importantes : 1^o par la plus grande production de gaz avec une quantité donnée de houille; 2^o par la densité du gaz produit.

Les expériences auront lieu du 2 au 10 avril courant, de six à neuf heures du soir, à l'usine à gaz de la ville de la Croix-Rousse; elles seront faites par M. A. Peysson, ingénieur en chef, assisté de M. C. M. J. Bourcier, de Lyon.

Les personnes qui désireraient recevoir des lettres pour être admises à voir fonctionner l'APPAREIL et suivre les expériences, peuvent s'adresser à M. Bourcier, cours Bourbon, 4, aux Brotteaux, ou à M. Peysson, rue du Gare, 3, à Lyon.

Les expériences seront continuées jusqu'au 20 courant.

M. A. Peysson prévient qu'une commission spéciale, composée de personnes notables et compétentes, se réunira mardi prochain 14 courant, à midi, pour faire les expériences de la manière la plus minutieuse, et en constater les résultats; les personnes qui désireront y assister seront admises. (1262)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombar, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6132)

COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'hôp. des Vénériens aussi les premiers med. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr. C'est le traitement le moins cher. DÉPOT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

A Lyon, chez MM. Verne, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel de Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPARILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERFRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnel, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1814.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARON, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 45, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

AVIS.

On désire trouver une personne pour prendre la suite d'un fonds de café bien achalandé, situé aux environs du Grand-Théâtre. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser à M. Dufer, fabricant de billards, rue d'Amboise. (433)

AVIS.

M^{me} veuve RAJON prévient le public qu'elle continuera toujours comme par le passé la spécialité de chaussures pour dames; elle prie les personnes de vouloir bien lui accorder leur confiance. Son magasin est toujours quai Humbert, 2, au bout de l'ancien Pont-de-Pierre. (415)

GAZ DE CLERMONT.

MM. les actionnaires du Gaz de Clermont sont priés de se rendre à l'assemblée générale qui aura lieu le 17 courant chez MM. J.-B. Dime et Morel, banquiers de la Compagnie, à six heures du soir. (1282)

AVIS AU HAUT COMMERCE.

Un homme de quarante-trois ans, ancien subrégulier sur navire américain, au fait des affaires avec l'Angleterre, l'Amérique, l'Inde et la Chine, parlant et écrivant l'anglais aussi correctement que le français, désire trouver un emploi, soit pour la correspondance, soit pour les voyages. S'adresser franco à M. W. X., chez M^{me} Chardon, libraire, rue Luizerne. (430)

DILIGENCE EN POSTE DE LYON A GENÈVE ET RETOUR.

MM. DAVID frères ont l'honneur de prévenir MM. les voyageurs et le commerce qu'ils ont établi depuis le 1^{er} avril un service de concurrence de Lyon à Genève, pour le transport des voyageurs et marchandises.

Ce service, fait avec la plus grande célérité, mérite la confiance et la préférence.

Les bureaux sont :

A Lyon, chez L. Jocteur, port des Cordeliers, même bureau que le courrier du commerce pour Grenoble et la voiture pour Chambéry par Belley; A Nantua, chez David frères; (429) A Genève, chez Matherbes, hôtel du Lion-d'Or.

AVIS.

Fortunes vacantes par suite de décès, Benoit Dumagnin, Jeanne Dunois, son épouse, et Anne Dumagnin, dont les héritiers sont inconnus. MM. les maires sont priés de faire connaître à leurs administrés de ce nom la présente publication, afin que les personnes qui croiraient avoir droit à cette succession puissent se présenter, munies de pièces justificatives du degré de parenté, chez M. Martin, rue Saint-Dominique, 13, le matin avant neuf heures, ou l'après-midi après quatre heures. (448)

MESSAGERIES

MAITRES DE POSTES ET C^o

Bureau spécial: quai de Bondy, 148, à Lyon.

L'administration des Maitres de Poste et C^o a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 15 avril 1846, il sera établi sur la route de la vallée d'Azergues un service de diligences à quatorze places, partant tous les jours de Lyon pour Digoins sans changer de voiture, et correspondant directement avec les bateaux à vapeur de la Loire et le chemin de fer d'Orléans.

Cette entreprise offre à MM. les voyageurs un immense avantage sur toutes les autres messageries, savoir: économie de temps et de finances; agrément des rives de la Loire et du chemin de fer d'Orléans; parcours de toute la ligne en trente-neuf heures de marche, sans fatigue; diligences propres, bien suspendues et commodes.

Le prix des places de Lyon à Paris est ainsi fixé: 1^{re} classe, 44 f. 60 c.; 2^e classe, 33 f. 50 c.; 3^e classe, 30 f. 35 c. (1281)

MAISON D'ABONNEMENTS AUX JOURNAUX

INSERTIONS.

On trouve chez M. E. LAVRUT, rue Bourbon, n. 2 bis, à l'entresol, plus de cent journaux de province en sous-abonnements.

S'y adresser de neuf heures du matin à cinq heures du soir. (1273)

DEMANDE D'EMPLOI. Un homme de quarante-quatre ans, ayant fait ses classes et muni de bons renseignements, désirerait une place de répétiteur d'enfants ou d'homme de confiance en une maison de commerce ou d'éducation.

S'adresser à M. Vial, rue Bonnevaux, 9 et 11, à Lyon. (6427)

AVIS. L'assemblée générale ordinaire de MM. les actionnaires de la Compagnie Lyonnaise d'assurances contre l'incendie aura lieu au siège de l'administration, rue Saint-Dominique, 11, à Lyon, le mercredi vingt-neuf avril courant, à midi.

Il faut être propriétaire de cinq actions au moins depuis six mois révolus pour avoir le droit d'assister à cette assemblée. (1279)

AVIS ESSENTIEL BON A COMMUNIQUER.

Le sieur GERVAIS, qui a trouvé depuis peu, comme on le sait, le moyen d'éviter l'opération tant redoutée de l'extraction des racines des cors qu'il fait disparaître sans douleurs, prévient qu'il quitte Lyon définitivement mardi prochain, et que son dépôt est établi chez le concierge du n^o 17 de la rue Saint-Dominique, auquel il faut toujours réclamer le prospectus avec le baume, vendu 1 f. 25 c. comme précédemment. (443)

A louer à la Saint-Jean 1846,

MAISON POUR HOTEL,

AVEC ECURIE ET REMISE,

Rue Saint-Dominique, 16 (Hôtel du Commerce), près la place Bellecour, à Lyon.

Cette maison devant subir une restauration complète, le locataire jouira de tous les avantages que la disposition nouvelle des lieux, les changements et embellissements ne peuvent manquer d'assurer à un établissement de ce genre.

S'adresser, pour les renseignements et visiter les lieux, au propriétaire, place Bellecour, 17, au coin de la rue Saint-Dominique. (4032)

CHOCOLAT

AU LAIT D'AMANDES,

De BOUTRON-ROUSSEL, fabricant à Paris, boulevard Poissonnière, 27.

Ce Chocolat rafraîchissant, d'une digestion facile, est un aliment aussi agréable que salutaire pour les personnes d'un tempérament échauffé. Il est recommandé dans les irritations de poitrine ou d'estomac, dans les AFFECTIONS CATARRHALES et les GASTRITES.

Dépôt général au magasin de THES DE CHINE, place des Célestins, n. 6, et dans toutes les bonnes maisons de Lyon. (4747)

SIROP PULVÉRIER

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, les toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50.

Préparé au Mou de Veuve.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule topette de ce Sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 5 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (4286)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.